## FICHE TARIFICATION RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL D'ALLONNES





## Tarifs pour l'année scolaire 2024/2025 (DCM 2024-02-028 du 21/02/2024)

> >	ème des tarifs pour enfants <u>domiciliés sur la Commune d'Allonnes</u> Tarif pour repas réguliers (incitatif)		facturation mensuelle sur facture
Bare	ème des tarifs pour enfants <u>domiciliés hors de la Commune d'Allonnes</u> Tarif pour repas réguliers (incitatif)		facturation mensuelle sur facture
Bare	ème pour les parents qui <u>laissent leurs enfants à la cantine sans prévenir</u> Tarif spécifique		<u>airie</u> sur facture
Barème des tarifs pour <u>les adultes</u>			
$\triangleright$	Tarif pour les enseignants	6,30 €/repas	facturation mensuelle
$\triangleright$	Tarif pour les personnels de surveillance et stagiaires	2,79 €/repas	facturation mensuelle
	(sauf les stagiaires du restaurant scolaire)		ou sur facture
>	Tarif pour les adultes extérieurs	8.89 €/repas	ou sur facture facturation mensuelle

Mairie d'Allonnes - 135, rue Albert Pottier – BP 23 - 49650 Allonnes Tél : 02.41.52.00.30 Mail : mairie@allonnes-49.fr

Ouverture au public : du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et les lundi, mardi, jeudi de 14h00 à 17h30

Site internet : www.allonnes-49.fr